

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 35 (1987)

Artikel: Le poids des événements de 1815 à 1847
Autor: Bossey, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE POIDS DES ÉVÉNEMENTS DE 1815 À 1847

par Philippe Bossey

SITUATION DE LA SUISSE À LA FIN DU L'ÈRE NAPOLÉONIENNE

En 1813, la Suisse vivait dans un état de quasi-dépendance vis-à-vis de la France. Sans doute fallait-il y voir les effets de l'Acte de médiation¹, par lequel Bonaparte, en se portant garant des constitutions fédérale et cantonales, s'était arrogé un droit de regard sur toutes les affaires importantes dont la Confédération avait à traiter. De fait, c'était l'ambassadeur de France qui, sur instructions de son gouvernement, dictait à la Suisse la marche à suivre en matière de politique intérieure et extérieure. De même, la neutralité helvétique n'était alors qu'une apparence et, selon les propres termes de l'Empereur, qu'un mot vide de sens à l'égard de la France. En outre, dès la fin du XVIII^e siècle, de nouvelles frontières avaient été imposées à la Suisse par son voisin français. En avril 1792, le général Custine (1740-1793) s'était emparé du territoire de Porrentruy, cette conquête ayant été complétée, en 1797, par l'annexion de la prévôté de Moutier, de l'Erguel et de La Neuveville. En 1798, c'était au tour de Bienne et de Genève de subir le même sort. L'année 1802 avait vu Bonaparte faire main basse sur la vallée stratégique des Dappes, située derrière la Dôle, puis proclamer le Valais république indépendante. La principauté de Neuchâtel avait, depuis 1806, un nouveau souverain en la personne du maréchal Berthier (1753-1815). En 1810 enfin, cette politique annexionniste touchait à son terme avec l'occupation du Tessin et le rattachement du Valais à la France, sous le nom de département du Simplon. Les visées des Français étaient claires: par ces annexions, ils s'assuraient des passages en direction de la Suisse. La maîtrise du Valais, en particulier, leur permettait d'ache-miner des troupes en Italie par le Grand-Saint-Bernard et la nouvelle route du Simplon, construite par Napoléon.

Après la bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813), défaite décisive pour Napoléon, les Alliés se préparèrent à l'invasion de la France. L'une des armées coalisées, commandée par l'Autrichien Schwarzenberg (1771-1820), devait franchir le Rhin, pénétrer en territoire helvétique, puis progresser en direction du plateau de Langres par le Jura et la Franche-Comté. De ce fait, la guerre fut bientôt aux portes de la Confédération. Un mois après Leipzig, soit le 18 novembre, une diète se réunit à Zurich; elle déclara le pays en état de neutralité armée et nomma le général Rodolphe de Wattenwyl (1760-1832) commandant en chef d'un contingent de vingt mille hommes environ. L'Empereur s'empressa alors de reconnaître cette neutralité qui lui garantissait la couverture de ses arrières, après que les Suisses, eurent réoccupé le Tessin et se furent déployés le long de la frontière du Rhin.

Dans le camp des Alliés, lors d'une conférence d'état-major tenue à Fribourg-en-Brisgau, la décision fut prise de forcer les passages sur le Rhin. De son côté, le général de Wattenwyl ne se faisait guère d'illusions sur la valeur symbolique de la mobilisation suisse, la disproportion des forces en présence rendant toute résistance inutile. Le 20 décembre, le colonel Herrenschwand, alors à la tête de la 2^e division stationnée à Bâle, conclut avec le commandant allié une convention (le mot capitulation conviendrait mieux) aux termes de laquelle les ponts sur le Rhin étaient ouverts aux colonnes de l'armée Schwarzenberg. En outre, pour lui permettre de sauver la face, la petite armée suisse était autorisée à se retirer avec les honneurs de la guerre, en emportant armes et bagages. Pour éviter tout incident avec les Autrichiens, de Wattenwyl décida de regrouper ses forces derrière l'Aar. Cette opération n'alla pas sans mal, certains officiers et soldats ressentant cette retraite comme particulièrement humiliante. Devant les risques de débandade générale, on se hâta de démobiliser l'armée, chose qui fut faite le 25 décembre. Peu après, soit le 28 décembre, la Diète dénonça l'Acte de médiation.

Le 21 décembre 1813, l'armée Schwarzenberg, forte de 195 000 hommes, pénétra en Suisse par Bâle, Rheinfelden, Laufenbourg et Schaffhouse avec pour objectif le plateau de Langres, comme nous l'avons vu plus haut. L'une des colonnes autrichiennes, commandée par le feld-maréchal Bubna (1772-1825), devait opérer en territoire helvétique de façon indépendante et libérer le pays du protectorat de Napoléon. Progressant par Bâle, Waldenbourg et Soleure, elle atteignit Berne le 23 décembre au soir. De là, un détachement fut envoyé à Neuchâtel pour prendre possession, au nom des Alliés, de cette principauté française. A Berne, Bubna reçut l'ordre de poursuivre sa route en direction de Genève, de dépêcher de la troupe en Valais pour couper les communications de l'ennemi par le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, puis de se rendre à Dole par le Jura, dans le but de flanquer, à l'aile gauche, l'avance de l'armée principale.

Pendant ce temps, en Valais, le préfet français Rambuteau, avec l'aide de son commandant militaire, le général Hénin, prit les mesures qu'il jugeait nécessaires à la défense du département et à la sauvegarde du passage du Simplon. De plus, après avoir fortifié Sion, il fit garder par des douaniers les différents ponts existant sur le Rhône, dont la destruction par des partis hostiles aurait coupé la retraite aux éléments français encore stationnés à Brigue, Sion et Saint-Maurice. Dans cette dernière ville, on prit la précaution de fermer la porte du pont sur le Rhône et de placer au château une petite garnison, forte d'une trentaine d'hommes et dotée de quelques canons pour la défense du pont, toutes dispositions rendues nécessaires par la présence de troupes vaudoises dans le district d'Aigle. Pour mieux juger de la situation, Rambuteau se rendit à Saint-Maurice le 24 décembre au soir. Là, un courrier expédié de Genève lui apprit l'entrée des Alliés sur le territoire de la Confédération et l'imminence de leur arrivée dans le canton de Vaud. Le préfet jugea alors opportun d'ordonner la retraite de l'administration et des militaires français encore présents en Valais. Le jour de Noël, Rambuteau, escorté du général Hénin et de ses maigres troupes, partit pour Grenoble par la Forclaz, Vallorcine, Sallanches et Chambéry.

Le 28 décembre, le colonel autrichien baron de Simbschen, à la tête d'un régiment de cinq cents hommes, arriva à Saint-Maurice, venant du canton de Vaud. Il exigea aussitôt la levée d'une troupe de quatre cents soldats destinée, disait-il, à la défense du territoire évacué par les Français et livré à son propre sort. En outre, il fit occuper le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, redoutant que le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais (1781-1824), dont les troupes étaient stationnées à Milan, ne tentât le passage par le Simplon et la vallée du Rhône, dans le but de dégager la ville de Genève, alors occupée par les Autrichiens. Les événements ne tardèrent pas à donner raison au colonel autrichien, lequel s'était entre-temps établi à Saint-Maurice, où il fit achever les travaux de fortification entrepris par les Français. En effet, le 28 février et les 2-3 mars 1814, sur les hauteurs du Simplon, des combats mirent aux prises un corps autrichien, renforcé par la landwehr du Haut-Valais, et des troupes franco-italiennes tentant de se frayer un passage en direction de Genève, pour aller prêter main-forte aux généraux Marchand et Dessaix qui bloquaient la ville. Les troupes valaisannes et autrichiennes s'opposèrent victorieusement à cette tentative. Le 9 mars, poursuivant leur avantage, elles furent aux portes de Domodossola, où, après une escarmouche, elles firent des prisonniers, tout en s'emparant d'une grande quantité d'approvisionnements. Au Grand-Saint-Bernard, une tentative des gendarmes français fut également vouée à l'échec, ces derniers ayant été vigoureusement repoussés par les troupes d'Entremont. Le 28 mai, les Autrichiens occupèrent Milan; peu après, leur présence en Valais ne se justifiant plus, les troupes autrichiennes passèrent en Italie.

La guerre était sur le point de prendre fin. Le 31 mars, les troupes alliées firent leur entrée dans Paris, après quoi, le 1^{er} avril, un gouvernement provisoire fut nommé, avec à sa tête Talleyrand (1754-1838). Le 3 avril enfin, le Sénat et le Corps législatif votèrent la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille.

L'Empire disparu, la Confédération fut menacée d'éclatement, en raison de l'affrontement entre nouveaux cantons et cantons conservateurs, soucieux de récupérer leurs anciens territoires sujets. La «Longue Diète» (6 avril 1814-31 août 1815) parvint à mettre un terme à ces querelles et à forger un semblant d'union entre Confédérés.

Pendant ce temps, conformément aux stipulations du premier Traité de Paris, les puissances s'étaient réunies à Vienne, avec pour but de statuer sur les territoires abandonnés par la France. La délégation helvétique obtint sans grandes difficultés le rattachement du Valais, de Neuchâtel et de Genève, qui devinrent, en 1815, des cantons à part entière. En revanche, les revendications territo-

riales de Genève, qui réclamaient le Pays de Gex, Carouge, le Faucigny et une bonne partie du Chablais, le solde devant être annexé par les cantons de Vaud et du Valais, restèrent lettre morte en raison de l'habileté de Talleyrand et des craintes du chef de la délégation helvétique, Hans von Reinhard (1755-1835), qui redoutait l'augmentation de l'influence catholique en Suisse, par suite du rattachement d'un territoire savoyard. Pourtant, d'une manière générale, les intentions des puissances à l'égard de la Suisse ne furent nullement défavorables. Certaines, comme l'Angleterre et la Russie, soutinrent le principe d'une Suisse neutre et indépendante, compte tenu de sa position stratégique, à cheval sur les passages alpins. Le débarquement de Napoléon à Golfe-Juan le 1^{er} mars 1815 et sa reconquête du pouvoir interrompirent les pourparlers, sans qu'une décision eût été prise à ce sujet.

Une fois de plus, l'Europe était en guerre. Durant la période des «Cent-Jours», la Suisse se rangea aux côtés des Alliés, auxquels elle permit à nouveau de traverser son territoire. Au mois de juin 1815, cent mille Autrichiens entrèrent en Suisse par Rheinfelden et Bâle, puis progressèrent en direction de l'Alsace. Soixante mille autres pénétrèrent dans le Valais, dont une partie par le Grand-Saint-Bernard, passèrent le défilé de Saint-Maurice et, de là, se rendirent en Savoie. La défaite de Napoléon à Waterloo, survenue le 18 juin, et son bannissement à Saint-Hélène ramenèrent le calme en Europe et sur le territoire de la Confédération. Le Traité de Paris, signé le 20 novembre 1815, consacra définitivement la neutralité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère. En outre, la Confédération se vit accorder le droit d'occuper, en cas d'hostilités, la Haute-Savoie jusqu'à une ligne allant d'Ugine au lac du Bourget.

Ainsi prit fin une période qui avait vu la Suisse affaiblie sur les plans politique et militaire par dix années d'asservissement à Bonaparte. Ayant perdu le sens des responsabilités et le goût du sacrifice, totalement dépourvue de volonté politique faute d'union entre les cantons, elle avait dû abdiquer face aux prétentions de l'étranger. Le Pacte fédéral de 1815 tiendra compte, dans une certaine mesure, de ces faiblesses².

DU PACTE FÉDÉRAL À LA FIN DE LA RESTAURATION

Le 7 août 1815, lorsque tous les problèmes politiques et territoriaux furent réglés, les représentants des vingt-deux cantons signèrent le Pacte fédéral qui devait régir la Confédération de 1815 à 1848. Le premier article du Pacte définissait le but de la Confédération: le maintien de la liberté, de l'indépendance et de la sécurité des cantons, contre toute tentative venant de l'extérieur, et le maintien de l'ordre et de la tranquillité. De plus, les cantons se garantissaient mutuellement leurs constitutions et leurs territoires. L'article second tirait les conséquences des faiblesses militaires qui avaient provoqué la chute de la Confédération en 1798. Chaque canton devait fournir un contingent à l'armée fédérale et participer aux frais communs. En outre, les accords particuliers entre cantons, préjudiciables au Pacte, étaient interdits. On constate que la défense nationale devient une des tâches principales de la Confédération et un élément capital de son unité. Ces mesures furent encore renforcées, en 1816, par la création d'une autorité militaire fédérale de surveillance et, en 1818, par l'adoption d'un règlement militaire, élaboré l'année précédente, qui attribuait à la Diète de nouvelles compétences, notamment celle de surveiller l'instruction et l'équipement des troupes cantonales. Enfin, le 1^{er} août 1819 fut inaugurée l'Ecole militaire de Thoune, chargée de pourvoir à l'instruction des officiers et des sous-officiers des différents cantons. Le règlement de 1817 prévoyait également des rassemblements de troupes, destinés en premier lieu à l'instruction des cadres. Les premières manœuvres suisses, regroupant les contingents des divers cantons, eurent lieu en 1820 au camp de Wohlen.

Cette volonté centralisatrice eut également des conséquences pour la fortification. En 1828, dans un rapport adressé au Vorort³, l'autorité militaire fédérale de surveillance préconise, entre autres mesures, la construction de fortifications à Saint-Maurice. Il est à noter que le Directoire (Vorort)⁴ jugea le moment inopportun pour l'octroi de crédits de construction, mais, par contre, décida qu'il serait procédé à des études sur le sujet.

Pour la Suisse, la période de la Restauration fut une époque de calme intérieur, lui permettant de se renforcer. En revanche, sur le plan de la politique étrangère, la Confédération eut à subir la tutelle

des puissances signataires du Congrès de Vienne, qui avaient pour principe fondamental d'étouffer dans l'œuf toutes les tendances libérales. Metternich, en particulier, voyait d'un mauvais œil les réformes prudentes entreprises dans le pays. Pour lui, la Suisse était une terre d'asile pour de dangereux révolutionnaires et un foyer de rébellion permanente. Le fait que la Confédération ait adhéré en 1817 à la Sainte-Alliance, cette union sacrée des souverains européens, ne changea rien à cet état de choses. Dans les années qui suivirent, l'attitude des puissances à l'égard de la Suisse allait prendre un ton de plus en plus inamical.

Les premières années de la Restauration virent l'émergence des idées libérales, associées à la renaissance du sentiment national. Cette tendance fut manifeste en Allemagne et en Italie, pays où existait un profond désir d'unification. Des troubles ayant éclaté au Piémont et dans les Deux-Siciles, Metternich (1773-1859) dut se résoudre à convoquer la Sainte-Alliance pour consultation. Les congrès de Troppau (1820) et de Laybach (1821) fixèrent les modalités de la politique d'intervention et de réaction voulue par les puissances. Peu après, en effet, une armée autrichienne pénétra dans le royaume des Deux-Siciles, battit les troupes libérales à Rieti et restaura le régime absolutiste. Dans le Piémont, l'intervention d'un corps autrichien permit à la monarchie sarde de reprendre le dessus. De son côté, la Grèce s'était soulevée, dès 1821, contre le régime turc. Cette guerre de libération, qui devait durer jusqu'en 1829, suscita dans toute l'Europe un vaste mouvement de sympathie et de solidarité en faveur du petit peuple en lutte contre son oppresseur ottoman. Dans ces conditions, Metternich dut s'abstenir d'intervenir ouvertement contre les insurgés grecs.

La répression exercée en Allemagne et en Italie à l'encontre des fauteurs de troubles provoqua un afflux de réfugiés en direction du territoire de la Confédération. Certains cantons s'empressèrent de les accueillir et de leur accorder le droit d'asile. Pour le chancelier autrichien, la mesure était comble. En 1823, dans une note comminatoire adressée à la Diète, Metternich exigea non seulement l'expulsion des réfugiés, mais encore une surveillance accrue de la presse helvétique. A ces pressions très dures s'ajoutèrent des menaces d'intervention militaire. Dans ces conditions, la Diète dut s'exécuter. Le 14 juillet 1823, elle édicta une ordonnance, appelée *Presse- und Fremdenkonkursum*, lui permettant, le cas échéant, de censurer la presse et de contrôler plus étroitement les étrangers. Peu à peu, les tensions disparurent, mais la majorité des Suisses considéra comme déshonorant pour la Confédération le fait d'avoir cédé face aux exigences des puissances.

Les quinze années qui s'étaient écoulées entre le Congrès de Vienne et la Révolution de Juillet avaient mis une fois de plus en lumière le manque d'unité politique du pays et, par là, les faiblesses d'un système basé sur la coexistence de cantons aux formes de gouvernement différentes. La décennie suivante, période connue sous le nom de «Régénération», allait, sous la pression des idées libérales et démocratiques, jeter les bases de l'état fédératif de 1848.

DES ÉVÉNEMENTS DE 1830 À LA CONCLUSION DU SONDERBUND

En juillet 1830, le très absolutiste roi de France Charles X (1757-1836) signa, au château de Saint-Cloud, quatre ordonnances qui allaient provoquer une révolution et l'avènement de Louis-Philippe. La première d'entre elles suspendait la liberté de la presse, la seconde modifiait la loi électorale en faveur des riches propriétaires et la troisième dissolvait la Chambre, annulant du même coup les élections qui avaient vu la victoire de l'opposition libérale; quant à la quatrième, elle fixait les dates des nouvelles élections. Il s'agissait en fait d'un véritable coup d'Etat. La réaction ne se fit pas attendre. Un vent de révolte souffla sur Paris, contraignant, après trois jours de combat, le monarque à faire ses valises. Le duc d'Orléans lui succéda en devenant Louis-Philippe (1773-1850), roi des Français.

Cette révolution fit la première brèche dans l'édifice de la Sainte-Alliance et servit de détonateur à une série d'insurrections de caractère nationaliste, notamment en Belgique, en Pologne, dans les Etats pontificaux et dans le nord de l'Italie, alors sous dépendance autrichienne. En Suisse également, certains comprirent que le temps des réformes était arrivé. D'une manière générale, le peuple

réclamait des droits démocratiques et, dans les cantons patriciens, la fin des priviléges aristocratiques. On assista également à une vive opposition entre les villes et les campagnes. Des troubles éclatèrent un peu partout amenant les gouvernements en place à lâcher du lest.

A l'étranger, comme nous l'avons dit plus haut, la situation était confuse. Les mouvements insurrectionnels en Italie, mais bien plus encore la révolution belge, faillirent embraser l'Europe entière.

Depuis 1815, la Belgique se trouvait unie à la Hollande au sein du royaume des Pays-Bas, dont le roi était Guillaume I^{er} (1772-1843), de la Maison d'Orange. Pour des motifs d'ordre économique, politique et religieux, les Belges supportaient difficilement l'autorité du monarque, auquel ils reprochaient notamment la part prépondérante donnée aux Hollandais dans la conduite de l'Etat (en 1830, seul un ministre sur sept était belge!). Laissant de côté leurs propres divergences religieuses, les Belges s'unirent pour mieux lutter contre la domination hollandaise. Le 25 août 1830, soit un mois après les journées parisiennes de mai, la révolution éclatait à Bruxelles. Les revendications belges étaient somme toute assez modérées. Leurs leaders demandaient la séparation d'avec la Hollande, tout en souhaitant garder le même roi. Guillaume I^{er} refusa et entreprit, en vain du reste, de reconquérir Bruxelles par les armes. L'échec de ce coup de force consomma la rupture définitive entre Hollandais et Belges. Ces derniers proclamèrent leur indépendance le 4 octobre. Le 10 novembre, le Congrès national, chargé d'organiser le nouvel Etat, siégea pour la première fois. Le souverain hollandais, loin de s'avouer vaincu, demanda l'aide des trois puissances absolutistes dans la lutte qu'il menait contre ses sujets révoltés. La Prusse, l'Autriche et la Russie semblaient sur le point d'intervenir, lorsque Louis-Philippe, de son côté, se prononça pour la non-intervention. Il se déclara même prêt à entrer en guerre contre la Prusse, si celle-ci s'ingérait dans les affaires belges.

En décembre 1830, devant les risques de conflit généralisé, une diète extraordinaire fut convoquée à Berne. En accord avec la commission militaire, elle avait pour tâche de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de la neutralité qu'elle se déclarait résolue à défendre en cas de conflits entre les puissances voisines. Le 28 décembre, une mise de piquet des contingents cantonaux fut décrétée, puis, le 7 janvier 1831, la Diète désigna le commandant en chef de l'armée fédérale en la personne du colonel fédéral Guiguer de Prangins (1780-1840), promu en la circonstance au grade de général. Il était assisté de Dufour qui occupait les fonctions de chef d'état-major général. L'«armement fédéral de 1831» consista surtout à préparer la mobilisation générale, à opérer des reconnaissances et à fortifier les points jugés vitaux pour la défense du territoire. Il devenait en effet évident qu'un passage des troupes étrangères sur sol helvétique était du domaine du possible. Le général français Sebastiani (1772-1851) n'avait-il pas déclaré, quelques années auparavant, qu'en cas de conflit la France se verrait dans l'obligation d'occuper la Suisse pour couvrir ses frontières et se rendre maîtresse des passages en direction des bassins du Rhin et du Danube.

Sur ces entrefaites, le 20 janvier 1831, les puissances réunies à Londres entérinèrent l'indépendance de la Belgique et sa neutralité. Pourtant, la crise belge était loin d'être terminée. Restaient en suspens la détermination des frontières et le choix d'un souverain pour le nouvel Etat, devenu entre-temps monarchie constitutionnelle. La Belgique eût aimé prendre pour roi un fils de Louis-Philippe, ce dont les Anglais ne voulurent pas entendre parler. Finalement, le choix se porta sur un prince de la famille allemande de Saxe-Cobourg-Gotha, qui devint roi sous le nom de Léopold I^{er} (1790-1865). La conférence de Londres fixa ensuite les limites de l'Etat belge. C'est alors que surgirent de nouvelles complications: l'armée hollandaise envahit la Belgique, contraignant Léopold à faire appel à ses garants. L'envoi d'une force française força le roi des Pays-Bas à battre en retraite. Il est à souligner que le tsar de Russie⁵ serait certainement intervenu aux côtés des Hollandais, s'il n'avait pas été accaparé par ses soucis polonais.

Du côté suisse, le commandant en chef avait mis sur pied trois bataillons, fournis par les cantons de Vaud, Valais et Genève. Ces troupes furent stationnées à Genève, Saint-Maurice, Brigue et sur le Simplon. En outre, des travaux de fortification furent entrepris sur les points jugés cruciaux par le chef d'état-major général. Il s'agissait en priorité de Saint-Maurice, Aarberg, Gondo et de la Luziensteig.

Avec la création de l'Etat belge et l'écrasement de la révolution polonaise, les risques d'une guerre européenne s'étaient estompés. La Diète n'eut pas à pousser plus loin ses préparatifs militaires. Cependant, à l'intérieur du pays, la situation était alarmante à plus d'un titre. En septembre 1831, la

Diète dut se résoudre à faire occuper le canton de Bâle, en raison de tensions régnant entre la ville et la campagne. Toujours en septembre, ce fut au tour de Neuchâtel de susciter les plus vives inquiétudes, rendant nécessaire l'intervention de troupes d'autres cantons, à la suite d'un coup de main tenté par les républicains contre le pouvoir prussien. En 1833, enfin, la Diète dut à nouveau recourir aux armes pour mettre un terme au conflit qui opposait, dans le canton de Schwytz, les forces conservatrices à celles de l'émancipation.

A peine les risques d'une guerre civile furent-ils conjurés que le pays dut à nouveau faire face à des dangers venant de l'extérieur. Après 1830, la Suisse avait connu un nouvel afflux de réfugiés, chassés de leur pays par la réaction. En avril 1833, plus de quatre cents Polonais armés franchirent la frontière pour s'établir dans le canton de Berne, où ils purent, en toute impunité, se livrer à leurs activités révolutionnaires, aidés qu'ils étaient en cela par d'autres exilés, allemands ou italiens. Parmi ces derniers figurait Giuseppe Mazzini (1805-1872), journaliste et patriote italien, fondateur du mouvement «Jeune Europe», lequel était divisé en divers groupements qui, selon leur origine, s'appelaient «Jeune Italie», «Jeune Allemagne» ou «Jeune Pologne». Ces associations avaient un idéal commun : l'établissement dans leurs pays respectifs de gouvernements démocratiques et républiques. Encouragé par Mazzini, un corps franc, composé de réfugiés polonais, allemands et italiens, projeta, ni plus ni moins, d'envahir la Savoie et d'y porter l'insurrection contre le roi de Sardaigne. Au début de février 1834, la petite troupe s'embarqua à Rolle, parvint à Vésenaz et tenta de pénétrer en territoire sarde. Mal préparée, l'expédition tourna court. Les insurgés furent désarmés par les milices genevoises commandées par Dufour. Cette malheureuse équipée fut l'occasion, pour les puissances, d'une nouvelle campagne de protestation et d'intimidation. La Sardaigne, de concert avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, le Grand-Duché de Bade, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, adopta une attitude menaçante et exigea de la Suisse qu'elle expulsât tous les étrangers. Les pressions exercées furent si vives que la Confédération dut présenter ses excuses à la Sardaigne. Peu après, des réfugiés allemands tinrent des propos révolutionnaires dans une brasserie bernoise, suscitant l'ire de la Prusse et de l'Autriche. A cette occasion, Metternich menaça de rompre les relations diplomatiques et laissa entrevoir l'éventualité d'une intervention armée contre la Suisse, si cette dernière ne mettait à la raison les auteurs de troubles. Dans un premier temps, la Confédération et les cantons firent mine de repousser les exigences du chancelier autrichien. Par la suite, ils durent néanmoins céder et donner l'assurance que de tels incidents ne se reproduiraient plus. Le 11 août 1836, la Diète vota le *Fremdenkonklusum* (édit des étrangers), lequel autorisait l'expulsion de tous les étrangers ayant abusé du droit d'asile.

A partir de 1835, ce fut au tour de la France d'entrer en lice et d'adopter une attitude inamicale envers la Suisse. Lors de l'affaire jurassienne⁶, Louis-Philippe exigea du Grand Conseil bernois qu'il renonçât à souscrire aux «articles de Baden»⁷, jugés par trop libéraux et anticléricaux. Il menaça même d'occuper le Jura bernois par la troupe, si satisfaction ne lui était pas rendue. Berne céda et entama des pourparlers avec le Saint-Siège. Par la suite, sur mandat de son gouvernement, le duc de Montebello (1801-1874), ambassadeur de France, pressa la Diète de mieux contrôler les activités des réfugiés et accompagna cette demande d'une menace de blocus des frontières. La Diète refusa tout d'abord de se soumettre à cet ultimatum, mais, la menace ayant été mise à exécution, elle dut prendre une attitude conciliante et présenter des excuses.

La tension entre la Suisse et la France atteignit son point culminant lors de l'affaire «Louis-Napoléon». Ce dernier était le fils de Louis Bonaparte (1778-1846), roi de Hollande, et de Hortense de Beauharnais (1783-1837). Il avait passé sa jeunesse en Thurgovie, et plus précisément au château d'Arenenberg, propriété que sa mère avait acquise en 1817, après qu'elle eut été contrainte de s'exiler. Louis-Napoléon (1808-1873) jouissait d'une grande popularité auprès de la population helvétique qui le considérait comme un des siens. En 1832, le Grand Conseil de Thurgovie lui avait accordé la bourgeoisie de Sallenstein, petite commune dont dépendait Arenenberg. De plus, il avait suivi avec beaucoup d'assiduité les cours de l'école de Thoune, alors dispensés par le colonel Dufour, ce qui lui avait valu d'obtenir, en 1834, le brevet de capitaine d'artillerie dans les troupes bernoises. En tant que neveu de l'Empereur, le jeune prince se croyait investi d'une mission historique, qui le poussait à travailler sans relâche au rétablissement de la dynastie napoléonienne. Doté d'un tempérament de conspirateur, il avait tenté, en 1836, de soulever la garnison de Strasbourg contre le pouvoir royal. Le complot ayant échoué, il fut banni en Amérique. Après un court séjour aux Etats-Unis, Louis-

Napoléon, apprenant que sa mère était gravement malade, s'embarqua pour l'Europe. Le 4 août 1837, il était au chevet de celle qui n'avait plus que deux mois à vivre. Après la mort de la reine Hortense, survenue le 5 octobre, le prince demeura quelque temps au château, d'où il ne tarda pas à comploter à nouveau contre Louis-Philippe. A son instigation, les milieux bonapartistes de Paris publièrent un tract faisant l'apologie de la conspiration de Strasbourg et le diffusèrent dans l'armée française à des milliers d'exemplaires. La réaction du gouvernement royal ne se fit pas attendre. Le 1^{er} août 1838, le duc de Montebello remit au Vorort une note demandant l'éloignement du prince. Pour ce faire, l'ambassadeur français invoqua les traités de 1815, lesquels interdisaient aux Bonaparte l'accès de plusieurs pays, dont la Suisse. Mais la Diète, assurée du soutien populaire et de celui du canton de Thurgovie, n'était pas disposée à céder face à cette politique d'immixtion. En outre, elle ne pouvait expulser un citoyen suisse, ce qui eût été contraire au Pacte fédéral. Les Français élevèrent alors la voix, en prétendant que Louis-Napoléon n'avait pas renoncé à la nationalité française. Ils crurent même devoir appuyer leur demande par des menaces d'intervention militaire. Dès lors, un conflit semblait inéluctable. La France concentra un corps de vingt-cinq mille hommes dans les départements limitrophes de l'Ain, du Doubs, du Jura et du Haut-Rhin. De son côté, la Diète fit procéder à une levée de troupes; de plus, elle appela le Vaudois Guiguer de Prangins au poste de commandant en chef de l'armée fédérale. Les Français marchèrent alors en direction de la Suisse, sur un front compris entre Genève et Bâle. Le général, commandant les troupes françaises, publia un ordre du jour rédigé en ces termes: «Bientôt nos turbulents voisins s'apercevront peut-être trop tard, qu'au lieu de déclamations et d'injures, il eût mieux valu satisfaire aux justes demandes de la France...»⁸ Fort heureusement, Louis-Napoléon, soucieux d'épargner à sa patrie d'adoption les tourments d'une guerre dont il était la cause, décida de quitter la Suisse de son plein gré. Par une lettre, datée du 22 septembre, il informa le Gouvernement thurgovien de ses intentions. Muni d'un sauf-conduit, le prince partit le 14 octobre pour l'Angleterre. Cette initiative eut pour conséquence le dénouement de la crise et le rétablissement de relations de bon voisinage entre les deux pays⁹.

La gravité des événements qui s'étaient succédé entre 1835 et 1838 et les risques d'invasion qui en étaient découlés avaient démontré l'importance d'une fortification permanente, notamment à Saint-Maurice. A plusieurs reprises, le quartier-maître général Dufour était intervenu dans ce sens auprès de la Diète. Mais à chaque fois, les crédits furent refusés, sous prétexte que «la force militaire repose davantage sur la force intérieure et unie de citoyens bien intentionnés, en état de prendre les armes, que sur des ouvrages d'art»¹⁰. Le lecteur appréciera!

Les dix années suivantes furent marquées par des rapports de plus en plus tendus entre cantons catholiques et cantons protestants, du fait de divergences de nature à la fois politique et confessionnelle. L'affaire des couvents d'Argovie, la question des Jésuites, les expéditions des corps francs en terre lucernoise et, enfin, la conclusion par les sept cantons catholiques de l'alliance défensive du Sonderbund furent autant de signes avant-coureurs de la guerre civile qui allait déchirer le pays. Du moins, ce conflit eut-il le mérite de déboucher sur une constitution fédérale, dotant, pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, l'Etat central de pouvoirs efficaces.

NOTES

¹ L'Acte de médiation date du 19 février 1803. Il mettait fin à l'éphémère République helvétique (1798-1803), dont le caractère unitaire avait fait craindre à Bonaparte, alors Premier Consul, qu'il ne se développât en Suisse un gouvernement central trop fort et, par là, trop indépendant.

² Ecrivant sur les journées de décembre 1813 et sur la neutralité, Dufour s'exprime en ces termes : « La neutralité est la condition d'existence de la Suisse ; rien en aucune circonstance, pour aucun motif, ne doit l'engager à la laisser violer. Nous devons tout sacrifier, au contraire, pour la conserver ; nous devons même repousser par les armes quiconque mettrait le pied sur notre territoire sous le prétexte de le protéger. A la Suisse seule appartient de combattre pour son indépendance, quelle que puisse être l'issue de la lutte. On se relève d'une défaite, mais non d'une faiblesse humiliante. Nous sommes encore sous le coup de 1813, quoi que nous ayons pu dire ou faire pour en effacer le souvenir... » (« Notes sur la campagne de la Valteline en 1635 », publiées par la *Revue militaire suisse*, 1856, p. 179, et par l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, 1856, p. 334; texte cité dans « Le passage des Alliés en Suisse pendant l'hiver 1813/14 », *Histoire militaire de la Suisse*, 9^e cahier, 8^e chapitre, par Paul KASSER, p. 51).

³ Cité dans *Histoire de la construction des ouvrages fortifiés fédéraux* de Jules REBOLD, Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse, Lavey-Village, 1982, p. 15 (cité REBOLD).

⁴ Vorort : canton directeur ou directoire. Au nombre de trois (Zurich, Berne et Lucerne), les cantons directeurs avaient, à tour de rôle et pendant une année, la présidence de la Diète.

⁵ Nicolas I^r (1796-1855).

⁶ En 1835, le catholique Jura bernois se révolta contre le Grand Conseil du canton de Berne, coupable, à ses yeux, d'avoir adopté les articles de Baden, en dépit de la forte opposition manifestée par les Jurassiens et d'une pétition ayant réuni plus de 7000 signatures.

⁷ Entre autres mesures anticléricales, les articles de Baden préconisaient la fondation d'un archevêché suisse, le contrôle par l'Etat des séminaires et des ordres religieux, de même que l'imposition des couvents.

⁸ Eugène de BUDE, *Les Bonaparte en Suisse*, Kündig, Genève et Alcan, Paris, 1905, p. 241 ; il s'agit de l'extrait de l'ordre du jour du 25 septembre 1838 du général Aymard (1773-1861), commandant de la 7^e division militaire de Lyon.

⁹ Il serait injuste de passer sous silence le rôle important joué par Dufour dans toute cette affaire. Sous sa direction, Genève fut mise en état de résister aux troupes du général Aymard, alors stationnées dans le Pays de Gex. En outre, mettant à profit les liens d'amitié qui l'unissaient à Louis-Napoléon, il suggéra à ce dernier, dans une lettre datée du 26 septembre, de quitter le pays. Il est à noter que lorsqu'il rédigea cette missive Dufour ignorait la décision prise par le prince le 22 septembre.

¹⁰ REBOLD p. 16.